

ENQUÊTE : TOUJOURS 2 ENFANTS SUR 3 MAL OU PAS ATTACHES EN VOITURE*.



bébé-confort



association
PRÉVENTION
ROUTIÈRE

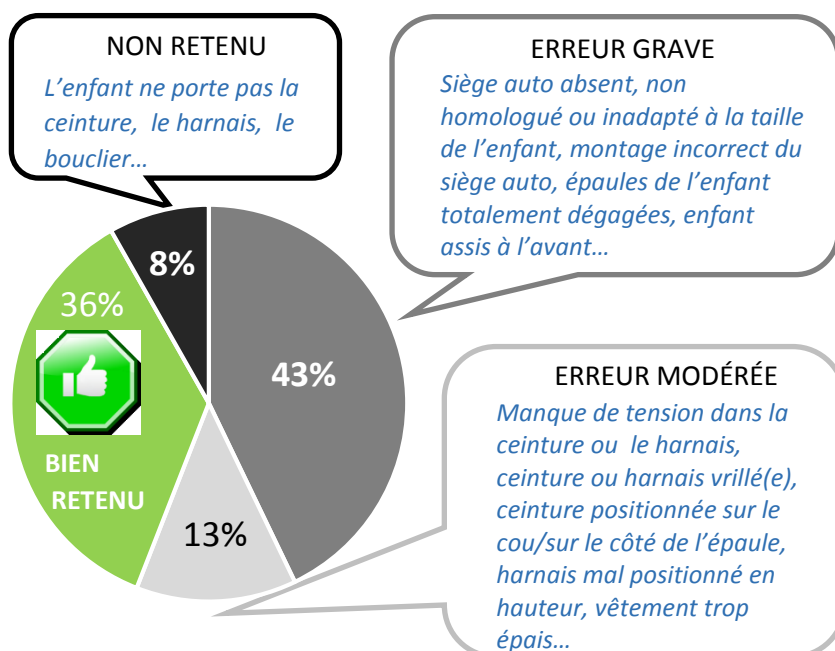
Sécurité des enfants en voiture : la mobilisation de l'association Prévention Routière et de Bébé Confort s'intensifie.

Mortalité des moins de 10 ans sur la route : des chiffres terrifiants !

- ✓ Chaque semaine en France, **1 enfant meurt et 30 sont hospitalisés** alors qu'ils sont passagers de voiture**...
- ✓ ... La voiture reste **le premier risque d'accident de la route avec 2 tiers des tués et la moitié des blessés**.**
- ✓ Depuis 5 ans, la hausse du nombre de blessés et de tués en voiture est inquiétante.
- ✓ L'enquête d'observation* montre que, depuis 2015, les erreurs d'installation des enfants en voiture persistent : **2 enfants sur 3 sont toujours pas ou mal attachés*** (64% également en 2015).

Les sièges Isofix réduisent de moitié les mauvaises installations

La nouvelle édition de l'enquête a permis d'observer 329 enfants à bord de véhicules pour évaluer la qualité de leur installation. Depuis notre dernière enquête en 2015, les défauts de retenue des enfants en voiture n'évoluent pas et le chiffre reste préoccupant : 2 enfants sur 3 sont mal ou pas retenus en voiture ! Les erreurs constatées sont le plus souvent graves comme l'absence de siège, des ceintures ou harnais sous le bras, des sièges auto mal arrimés.... Autre constat, les sièges auto



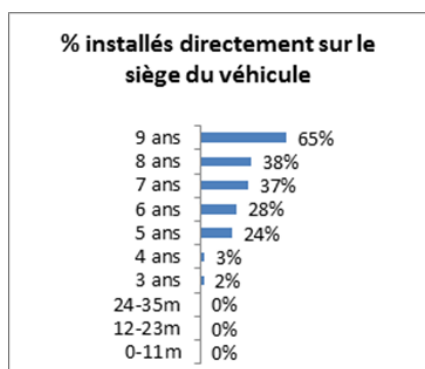
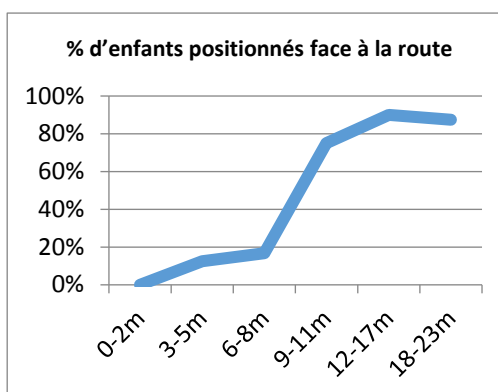
*Enquête d'observations réalisée par les bénévoles de l'association Prévention Routière en partenariat avec Bébé Confort, entre le 13 juillet et le 3 octobre 2018 avec le soutien des forces de l'ordre. L'enquête a été réalisée aux abords de lieux fréquentés par les familles (parcs d'attractions, centres commerciaux et centres de loisirs) dans différentes régions de France. Elle a permis d'observer 329 enfants âgés de 0 et 11 ans. L'enquête précédente date de juillet 2015.

**Source ONISR 2017

« ceinturés » présentent 75% d'erreurs d'installation contre 35% seulement pour les sièges équipés du système Isofix. Cette réduction par 2 des erreurs s'explique par le recours aux fixations rigides qui simplifient et sécurisent l'installation du siège. Toutefois, si l'enquête montre que l'Isofix est connu par les 2 tiers des conducteurs interrogés, ils sont encore très peu utilisés par les parents (15% des sièges observés).

Des parents peu informés des risques

Les résultats de l'enquête mettent en évidence d'autres dangers concernant la protection des enfants en voiture. En effet, **seule la moitié (56%)** des enfants de moins de 2 ans **voyagent dos à la route !** Plus inquiétant, le passage « face à la route » se fait **beaucoup trop tôt, généralement dès 9 mois**, alors que les **nouvelles générations de sièges auto (réglementation I-Size) généralisent l'installation dos à la route jusqu'à 15 mois minimum**, voire jusqu'à 4 ans. En effet, en cas d'accident, la position « dos à la route » est plus sûre pour le cou et les cervicales des enfants, encore très fragiles.



Quant au réhausseur, l'observation révèle qu'il est abandonné précocement, souvent dès l'âge de 5 ans. **Un quart des enfants de cet âge sont recensés assis à même le siège du véhicule !** Or, l'usage d'un siège adapté jusqu'à 10 ans (obligation légale), permet d'éviter certaines blessures graves (abdomen) dont sont souvent victimes les enfants en cas d'accident.

Baisse du taux de TVA, une solution pour accéder à des sièges plus sûrs

Aujourd'hui, le seul fait d'attacher son enfant dans un siège adapté à sa morphologie permet de réduire de **50% à 70% le risque de blessure grave et de décès en cas d'accident**. Le nombre d'erreurs révélé par l'enquête pousse l'association Prévention Routière à agir et à se mobiliser pour que les sièges auto soient considérés en France comme d'autres biens de première nécessité ou de sécurité essentiels. Outre, un meilleur accompagnement des parents sur les bons gestes à adopter pour la protection des enfants en voiture dès la préparation à la naissance, **la baisse du taux de TVA de 20 % à 5,5 % permettrait de favoriser le renouvellement et l'achat de sièges plus sûrs (siège Isofix, I-Size ...).**

C'est pourquoi, l'association proposera prochainement **aux parlementaires de se saisir de cette problématique par le biais d'un amendement**. Ainsi, la France rejoindrait la République Tchèque, l'Irlande, Chypre, la Pologne, le Portugal, et le Royaume-Uni qui ont d'ores et déjà appliqué un taux de TVA réduit pour les sièges auto comme le prévoit la Directive européenne relative à l'harmonisation des taux de TVA en Europe.

Contact presse
 Sophy SAINTEN-BOURGUIGNON
 06 38 83 11 25 – 01 44 15 27 79
 s.sainten@preventionroutiere.asso.fr